

## RÉFÉRENT EVRP-AAT // ARTICULER L'ANALYSE AT ET LA DÉMARCHE D'EVRP POUR AMÉLIORER LES PRATIQUES PRÉVENTION DE SON ENTREPRISE

### PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne désignée par le chef d'établissement pour déployer la stratégie d'analyse des risques définie par le dirigeant dans la lettre d'engagement en mettant en œuvre les démarches d'évaluation des risques professionnels et d'analyse des accidents du travail.

**Prérequis** : Avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS

Nous adaptons nos prestations à chaque stagiaire, quelles que soient vos difficultés ou les situations de handicap que vous rencontrez. Merci de nous contacter en amont.

### OBJECTIFS

Mettre en œuvre les démarches complémentaires d'évaluation des risques professionnels et d'analyse d'accident du travail.

Concevoir un plan d'actions issu d'une analyse des risques professionnels combinant les démarches d'évaluation des risques professionnels et d'analyse des accidents du travail.

### DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Cette formation-action s'appuie sur des exposés didactiques, des mises en situation et des échanges.

L'acquisition des compétences « méthodologiques » décrites dans ce référentiel sous-tend des mises en situation professionnelle (réelles ou reconstituées) avec retours d'expériences.

Des activités pédagogiques sont prévues entre les sessions de formation permettant la consolidation des apprentissages par des mises en pratique.

Cette formation est animée par un formateur certifié par l'INRS à former à l'EvRP et à l'AAT.

4 jours (28 heures) de face-à-face non consécutifs avec a minima l'équivalent d'une journée de travail en intersession. Pour la bonne réalisation des exercices et maintenir la dynamique d'apprentissage, la durée séparant les 2 séquences doit être comprise entre 2 et 4 semaines.

### CONTENU DE LA FORMATION

L'état des lieux des pratiques prévention de son entreprise en matière d'évaluation des risques et d'analyse des AT.

Les missions du référent EvRP/AAT. L'analyse des risques professionnels.

Dégager des mesures de prévention après avoir :

Conduit une démarche d'analyse des accidents et presque accidents Mené une démarche d'évaluation des risques professionnels

La construction d'un plan d'action adapté facilitant la prise de décision du dirigeant.

### VALIDATION DE LA FORMATION

La validation des compétences est attestée par la délivrance d'un certificat de référent à l'EvRP/AAT (modèle national FORPREV) pour une durée de 24 mois.

La délivrance du certificat est conditionnée par la validation de la totalité des domaines de compétences évalués.

Un Maintien et une actualisation des compétences est proposée tous les 24 mois afin de renouveler le certificat.



**Mode d'organisation**  
Présentiel

**INTER** : groupe composé de plusieurs participants d'entreprises différentes. Consulter les dates et lieux dans notre catalogue.



**Durée**  
28 heures



**Nombre de participants**  
Minimum : 3  
Maximum : 10



**Supports et documentation**  
Supports remis pendant la formation. Documents à consulter et/ou télécharger via votre Extranet DENDREO (accès fourni à l'inscription).



**Sur demande :**  
**INTRA** : groupe composé exclusivement de vos collaborateurs. Nous planifions selon vos besoins dans vos locaux. Nous consulter

**Mutualisation** : Vous pouvez créer un groupe entre plusieurs établissements et revenir vers nous pour la programmer.

\*Le programme de ce stage pourra être modifié en fonction de l'actualité législative et réglementaire.

